

DÉCISION

Confiant la permanence de direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Paris à Madame Brigitte NEZONDET

Période du 27 juillet 2026 au 31 juillet 2026 et du 03 août 2026 au 07 août 2026

Le Directeur général du Crous de Paris,

- VU le Code de l'Education, et notamment son article R822-13,
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 nommant Monsieur Thierry BÉGUÉ, directeur général du Crous de Paris à compter du 23 janvier 2021
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} septembre 2004 affectant Madame Brigitte NEZONDET, au Crous de Paris

Décide:

Article 1 : La permanence de Direction du Crous de Paris durant les périodes du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 *et* du lundi 3 août 2026 au vendredi 7 août 2026 est assurée par Madame Brigitte NEZONDET, Directrice de la Vie Etudiante.

Article 2 : Il est donné délégation de signature à Madame Brigitte NEZONDET pendant les périodes du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 *et* du lundi 3 août 2026 au vendredi 7 août 2026 et, après en avoir au préalable informé le Directeur Général ou la Directrice Adjointe du Crous de Paris, pour signer :

- Les engagements de dépenses (hors marché global) ;
- Les bons d'allocations immédiates, dites de dépannage, destinés aux étudiants parisiens dans la limite d'un plafond de deux cents euros (200€) conformément à la réglementation et à la politique du Crous de Paris arrêtée en commission des aides spécifiques d'urgence ;
- Les aides financières d'urgence pour les personnels de l'établissement dans la limite d'un plafond de huit cents euros (800€) ;

- Les dépôts de plainte au nom du Crous de Paris.

Article 3 : La délégation de signature visée à l'article 2 de la présente décision ne peut pas être subdéléguée.

Article 4 : La présente décision est valable uniquement pour la période du lundi 27 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026 et du lundi 3 août 2026 au vendredi 7 août 2026.

Article 5 : La Directrice Adjointe du Crous de Paris est chargée de l'exécution de la présente décision.

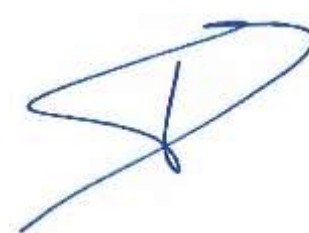
Fait à Paris, le 22 juillet 2026

La directrice adjointe
du Crous de Paris

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédérique FOREST

Le directeur général
du Crous de Paris

A blue ink signature featuring a large, stylized 'T' shape with a vertical line intersecting it, and a long horizontal stroke at the bottom.

Thierry BÉGUÉ